

# **Garantie de l'Union européenne à la Banque européenne d'investissement (BEI) en cas de pertes résultant de prêts et de garanties de prêts en faveur de projets réalisés en dehors de l'Union**

2010/0101(COD) - 21/04/2010 - Document annexé à la procédure

Ce document de travail des services de la Commission accompagne la proposition relative à l'octroi d'une garantie de l'Union européenne à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant de prêts et de garanties en faveur de projets réalisés en dehors de l'Union européenne. Il vise à fournir de plus amples informations sur l'activité éventuelle de la BEI à l'appui de la lutte contre le changement climatique au titre du mandat optionnel de 2 milliards EUR ainsi que sur les motifs justifiant la proposition d'activer le mandat extérieur de la BEI pour l'Islande, le Belarus, la Libye, l'Irak et le Cambodge.

Le document prend en compte la situation politique dans ces pays ainsi que les relations bilatérales avec l'UE, la démocratie, les droits de l'homme et les libertés fondamentales situation ainsi que la situation macro-économique et les besoins d'investissement au niveau de chaque pays.